

**Les mesures à la charge de la Ville de Paris destinées à éviter, réduire et lorsque c'est possible compenser  
les effets négatifs notables du projet Paul Bourget sur l'environnement ou la santé humaine  
ainsi que les modalités de leur suivi**

En application de l'article R122-14 du code de l'environnement

Préambule :

La réforme des études d'impact, résultant du décret du 29 décembre 2011, s'inscrit dans la logique du Grenelle de l'environnement : mieux cibler les enjeux environnementaux du projet sur le territoire. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011, le décret permet notamment de mettre en place des moyens pour une meilleure mise en œuvre des recommandations des études d'impact.

Ainsi, la décision d'autorisation du projet (dans le cas présent la création de la ZAC) mentionne (Article R122-14 du Code de l'Environnement) :

1. Les mesures à la charge du pétitionnaire ou du maître d'ouvrage, destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, réduire les effets n'ayant pu être évités et, lorsque cela est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits ;
2. Les modalités du suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine ;
3. Les modalités du suivi de la réalisation des mesures prévues au 1° ainsi que du suivi de leurs effets sur l'environnement, qui font l'objet d'un ou plusieurs bilans réalisés selon un calendrier que l'autorité compétente pour autoriser ou approuver détermine. Ce ou ces bilans sont transmis pour information par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Le tableau ci-dessous répond à cette demande réglementaire.

Les mesures destinées à éviter, à réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont intégrées au projet, il n'est pas possible de les apprécier distinctement des effets du projet sur l'environnement. Dans ces conditions les mesures de suivi des effets du projet sur l'environnement et des mesures (d'évitement, de réduction ou de compensation) feront l'objet d'une colonne unique.

Concernant les effets du chantier, L'aménageur contrôlera la réalisation des mesures d'évitement, de compensation, de réduction. **Les maitrises d'ouvrage réaliseront des bilans trimestriels qu'elles remettront à l'aménageur.** L'aménageur passera en revue les résultats, effectuera un contrôle régulier des chantiers et demandera si nécessaire aux maitres d'ouvrages de mettre en place des mesures correctives. **L'aménageur remettra à la Ville de Paris un bilan annuel dans lequel seront traitées les thématiques indiquées dans le tableau ci-dessous.** Il mettra en lumière les sujets sensibles sur lesquels une vigilance particulière ou des mesures correctives ont été demandés.

**L'aménageur fera appel à une Assistance à Maitrise d'ouvrage Développement Durable qui aura pour mission le contrôle de la réalisation des mesures et l'évaluation par l'analyse des modalités de suivi des effets du projet et des mesures sur l'environnement ou la santé humaine.**

Concernant les effets du projet et des mesures (d'évitement, de réduction ou de compensation), **un bilan général relatif à leurs effets sur l'environnement ou la santé humaine sera réalisé 5 ans après l'achèvement de la ZAC Paul Bourget.** Ce bilan devra au minimum présenter les résultats des modalités de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures indiqués par thématique dans le tableau ci-dessous. Il comparera, lorsque les thèmes si prêteront, la situation avant et la situation après projet.

Par ailleurs, Elogie (le bailleur, anciennement SGIM) s'est également engagée dans une démarche environnementale, voir en annexe le document « Engagement du maitre d'ouvrage en matière d'objectifs environnementaux ».

Le tableau ci-dessous est le tableau présenté dans l'étude d'impact mais complété par l'ajout notamment de mesures de réductions et de compensations.

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
Nuisances du chantier d'ordre général	Nuisances et perturbations générées par le chantier sur les riverains et les usagers	Continuité des services de secours et de ramassages des ordures ménagères	Information par voie d'affichage ou voie de presse des désagréments programmés et du planning prévisionnel des travaux.  Réunion avec les habitants afin de leur expliquer le chantier et limiter au mieux les nuisances.  Mise en place d'un numéro de téléphone et d'un interlocuteur pour les riverains		. Constat sur place . les affiches réalisées . PV des réunions avec les habitants	Rapport annuel élaboré par l'aménageur présentant les demandes des riverains face aux nuisances liées aux chantiers et les actions menées en direction des habitants  Charte chantier à faible nuisances imposée à l'ensemble des constructeurs par l'aménageur. Une charte est déjà prévue par Elogie pour son 1 <sup>er</sup> chantier relatif aux bâtiments 1 et 2 encadrant la future entrée du parc Kellermann.	Evaluation trimestrielle par les maîtrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur
Démolition des bâtiments en phase chantier	Destruction de bâtiments occupés	Phasage de l'opération permettant le relogement des habitants sur site avant la démolition de leur logement	Mise en place de mesures d'hygiène et de protection de la santé (terres polluées, poussières, nuisances sonores).  Réalisation d'un diagnostic préalable des matériaux valorisables ainsi que des matériaux dangereux (amiantes...) sur les bâtiments à démolir  Mise en place d'une MOUS relogement		. constat sur place . Remise des diagnostics préalables des matériaux	Bilan du relogement  Suivre et consigner les bordereaux de déchets  Tenir un registre des déchets de chantier précisant nature, volume et tonnage, date de transport, destruction, valorisation et coût	A chacune des phases de relogements  Evaluations trimestrielles par les maîtrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du chantier sur les vibrations</b>	La circulation des engins de chantier et l'utilisation de marteaux piqueurs ou de brise-roches hydraulique pourra engendrer des nuisances vibratiles auprès des riverains et des usagers	Choix de matériels, précautions et localisations de manière à produire le moins de vibrations possibles	Respect de la réglementation en vigueur réduisant les impacts.  Etablissement d'un plan d'utilisation des engins vibrants qui justifiera leur utilisation et spécifiera les interventions des engins vibrants avec notamment les dates, les durées de vibration et les mesures mises en place pour les diminuer – éloignement des zones sensibles, capitonnements, etc.		. Remise du plan d'utilisation des engins vibrants / information des riverains par affichage sur les chantiers sur les périodes d'utilisation avec numéro d'appel et boîte à lettres	. Corrélation du plan d'utilisation des engins vibrants avec les éventuelles plaintes / adaptation des horaires	Evaluation au démarrage et lors des principales phases Bilan annuel par l'aménageur
<b>Effet du chantier sur les émissions sonores</b>	Le chantier engendrera des nuisances sonores (démolition, engins, outils, ouvriers...) sur les riverains et les usagers	Choix de matériels, précautions et localisations de manière à produire le moins de bruit possibles conformément à la charte chantier à faible nuisance imposée / fiches matériel remises par les entreprises en amont de chaque phase de chantier	Mise en œuvre d'un plan de travaux et de circulation si possible en accord avec les rythmes de vie des riverains. Utilisation de matériel conforme à la norme.  . vérification que les engins et véhicules de chantier sont homologués et convenablement entretenus pour rester conformes à la réglementation sur le bruit et éloignés des zones sensibles. Consigne pour arrêter les machines temporairement inemployées.	Respect de créneaux horaires pour les travaux les plus sonores	mesures sur place effectuées par les constructeurs en cas de plainte / expertise complémentaire réalisée par l'aménageur en cas de divergence	Suivi du chantier et qualité des engins de travaux : création d'un carnet d'entretien des engins permettant de recenser tous les contrôles effectués (conformités réglementaire au bruit)  Plaintes des riverains	Evaluation pour les principales phases de chantier concernées (à minima terrassements, fondations, gros œuvre, clos et couvert) Bilan annuel par l'aménageur

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
Effet du chantier sur la qualité de l'air	<p>Dépôts de poussières engendrés par le chantier (circulation des engins, démolition...) qui peuvent impacter les riverains et les usagers ainsi que la faune et la flore environnante</p>	<p>La Charte Chantier précisera les mesures prises pour éviter l'émission de polluants au niveau du chantier et plus largement de la zone concernée.</p>	<p>Mesures de réduction des rejets dans l'air : protection des installations de stockages, arrosage des pistes en période sèche, respect de la réglementation, évacuation des déchets de chantier, pas de brulage sur site.</p> <p>Sciage à l'eau afin de réduire les émissions de poussières.</p> <p>Critères visant à favoriser les fournisseurs locaux</p> <p>Encourager les fournisseurs à utiliser des modes de transport des marchandises alternatifs quand cela est possible</p> <p>Privilégier certains minéraux</p> <p>Mutualiser les rotations de camions</p> <p>Recourir aux branchements EDF et aux filtres à particules sur les engins de chantier.</p>		<p>. Constat sur place</p> <p>. Vérification de la présence des clauses particulières dans les marchés</p>	<p>Bilan carbone du chantier</p>	<p>Evaluation trimestrielle par les maîtrises d'ouvrages remise à l'aménageur</p> <p>Bilan annuel par l'aménageur</p>

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du chantier sur le paysage et le patrimoine</b>	Modification de la trame verte existante, encombrement des vues par les engins de chantier, les dépôts et les stockages, mise à nues des emprises provoquant un fractionnement visuel, aspect non valorisant des terrains avant achèvement des travaux		Gestion soigneuse et élimination des déchets de chantier pour éviter toute pollution visuelle.		Constat sur place	Bilan de la gestion des déchets	Evaluation trimestrielle par les maitrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur
<b>Effet du chantier sur le milieu aquatique</b>	Peu d'impact car pas de cours d'eau à proximité, mais risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.  Si l'infiltration des eaux pluviales est permise, le projet devra faire l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la « Loi sur l'Eau » qui précisera les impacts en phase travaux sur le milieu aquatique.	Mesures pour minimiser les risques de pollution du milieu aquatique : entretien et suivi régulier des engins de chantier, zones de stockage des matériaux éloignés des caniveaux et des espaces en pleine terre, aires d'élaboration du béton sécurisée, stockage des hydrocarbures sécurisés...  Mesures permettant d'éviter l'écoulement d'hydrocarbures lors du remplissage du réservoir des engins de chantier et de leur utilisation, notamment en cas de recours à des groupes électrogènes. En cas de pollution accidentelle du sol, les terres concernées et/ou produits absorbants souillés sont évacués hors du site dans un centre de traitement agréé.			. Constat sur place	Demander aux entreprises la localisation des aires de rétention (plan)  Demander plan des zones de stockage et de stationnement des engins  En cas de déplacement des plateformes s'assurer du maintien du système d'assainissement du chantier	Evaluation trimestrielle par les maitrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du chantier sur le milieu naturel</b>	Présence d'un espace vert en cœur d'îlot à aménager : dépôts de poussières ralentissant la photosynthèse, coupes d'arbres...	<p>Balisage des emprises du chantier identifiant les espaces et les sujets à conserver et protéger,</p> <p>Travaux d'abattage en dehors des périodes de nidification</p> <p>Mettre en place sur les arbres remarquables un matériel de protection des arbres présentant une hauteur minimale de 2 mètres, étant stable sans avoir à être enfoncé dans le sol, ne causant pas de blessure à l'arbre par frottement, n'étant pas pourvu d'éléments constitutifs pleins, descendant jusqu'au sol et permettant un arrosage des jeunes sujets</p> <p>Une réunion de chantiers sera organisée avec le Service de l'Arbre et des Bois de la Ville de Paris. (définition des mesures de protection et des modalités de suivi)</p>	Organisation du chantier conforme à la préservation du milieu naturel (prescriptions à suivre pour les entreprises du BTP)		<p>. constat sur place</p> <p>. PV de réunion</p>	Bilan des effets sur le milieu naturel	<p>Evaluation trimestrielle par les maîtrises d'ouvrages remise à l'aménageur</p> <p>Bilan annuel par l'aménageur</p>
<b>Effet du chantier sur les déplacements, les accès riverains et la circulation</b>	L'organisation du chantier va impacter les déplacements dans le quartier et sur le site. Les riverains pourront également se rabattre sur les places de stationnement environnantes. Le scénario 1 de création d'une passerelle piétonne impactera la circulation sur le périphérique.	<p>Continuité des services de secours et de ramassage des ordures ménagères.</p> <p>Préservation des accès riverains</p>	<p>Soin apporté aux franchissements des carrefours.</p> <p>Aménagement des cheminements piétons dans un environnement sécurisé.</p> <p>Pendant toute la durée de l'opération, les clients du parc Vinci pourront être relogés dans les parkings situés à proximité.</p>		Constat sur place	Contrôle régulier du chantier pour constater le respect des préconisations émises par les sapeurs-pompiers, le respect des plages horaires autorisées (en semaine de 7h à 22h et le samedi de 8h à 20h)	<p>Evaluation trimestrielle par les maîtrises d'ouvrages remise à l'aménageur</p> <p>Bilan annuel par l'aménageur</p>

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effets du chantier sur les réseaux techniques urbains</b>	Interférence des travaux avec les réseaux en place qui engendreront des coupures temporaires.		Les riverains concernés par les coupures réseaux seront informés des dates, heures et durées. Les délais de rétablissement seront les plus courts possibles.		. Les affiches réalisées . constat sur place	Sondage auprès des habitants à l'occasion des réunions régulières d'information organisées avec eux.	Evaluation trimestrielle par les maitrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur
<b>Effets des travaux sur l'activité économique</b>	L'impact d'un chantier sur les activités économiques est à la fois : - positif : emplois créés par le chantier et retombées économiques sur la restauration du quartier et l'hôtellerie, - négatif : nuisances pour les activités en place sur le site		Les accès aux quelques commerces du site (Bricorama et Point S) seront assurés jusqu'à leur démolition.		.constat sur place		Evaluation trimestrielle par les maitrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur
<b>Effet du chantier sur les déchets et les terres polluées</b>	Les déchets générés par le chantier sont potentiellement polluant pour l'environnement et la santé humaine.	Pour ceux qui ne peuvent être réutilisés sur place, - ex pour les buttes proches du périphérique - évacuation des déchets dans les centres de traitement adaptés et autorisés les plus proches  Collecte et élimination des déchets générés par le personnel de chantier.  Stockage sécurisé des déchets dangereux (huiles, peintures...).  La gestion des terres polluées sera précisée dans les études ultérieures.	Limitation de la quantité de déchets en favorisant la réception des matériaux en vrac (limitation des emballages...).  Un plan de circulation sera mis en place pour les camions de transport de déchets pour en limiter les nuisances.			Suivi des volumes et des typologies des déchets éliminés : bilan de valorisation des déchets de démolition	Evaluation trimestrielle par les maitrises d'ouvrages remise à l'aménageur  Bilan annuel par l'aménageur



Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de <b>réduction</b> mises en place	Mesures de <b>compensation</b>	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<p align="center"><b>Effet du chantier sur les consommations énergétiques et de l'eau</b></p>	<p>Les chantiers du BTP sont consommateurs d'énergie (engins, machines, outils...)</p>		<p>Mise en place de compteurs permettant de surveiller, limiter et réguler les consommations d'eau et d'électricité.</p> <p>Diffusion des bonnes pratiques au sein des maîtrises d'ouvrages concernées afin de limiter les consommations d'énergie et d'eau et le gaspillage, notamment par l'arrêt systématique des moteurs des véhicules et engins de chantier.</p>		<p>Constat sur place par l'aménageur</p>	<p>Surveillance des consommations d'eau et d'électricité et bilan</p>	<p>Transmission des données mensuellement par les maitres d'ouvrages à l'aménageur pour détecter d'éventuelles fuites</p>

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur les zones Natura 2000</b>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à 7 km. Le projet n'est pas de nature à les impacter						
<b>Effet du projet sur la faune, la flore et les habitats biologiques, sur le maintien des continuités écologiques, sur la biodiversité et sur l'équilibre biologique</b>	<p>Le projet impactera la trame arborée du site : 135 sujets seront conservés, 181 seront abattus et 320 seront plantés.</p> <p>Le projet impactera la structure et le périmètre de l'espace vert protégé.</p> <p>Le projet participe à la densification de la trame verte générale du secteur.</p>	<p>Pour 181 arbres abattus, 320 seront replantés.</p> <p>L'espace vert protégé sera modifié pour créer un nouvel espace vert plus grand (+586m²) et plus structuré. La qualité de l'espace vert sera équivalente (pleine terre, compacité de la forme, etc.)</p>	<p>Développement d'une multistrata de végétation (arborée, arbustive, prairiale).</p> <p>Mise en place de toitures végétalisées et de murs végétaux.</p> <p>Utilisation d'essences végétales locales.</p> <p>Gestion écologique des espaces verts.</p>	<p>Action favorisant la biodiversité : Mise en place de gîtes écologiques, murets, hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux,</p>	<p>Constat sur place : Les hôtels à insectes et les nichoirs devront être posés dès le début du chantier et une vérification sera faite tous les ans de leur présence sur le secteur par l'aménageur.</p> <p>Comptage des arbres abattus et replantés</p> <p>Vérification de la mise en place des toitures végétalisées, etc.</p>	<p>Conformément au cahier des charges réalisé par la DEVE en annexe du tableau :</p> <p>. Réaliser un diagnostic de la biodiversité en amont du projet, impact du projet et modalités de suivi</p> <p>. description des habitats prévus dans le projet</p> <p>- Relevés faunes flores habitats réguliers sur le site pour évaluer l'évolution de la biodiversité du site par l'aménageur.</p>	<p>L'aménageur produira un bilan annuel</p> <p>Bilan 5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).</p>
<b>Effets du projet sur le sol et le relief</b>	<p>Le projet respectera le terrain naturel actuel et s'insèrera en douceur en dehors de la zone le long du périphérique.</p> <p>Le projet maintiendra des terres polluées sur le site et certaines terres seront évacuées.</p>	<p>Les terres polluées seront traitées sur place ou à défaut, seront confinées sur le site pour ne pas avoir d'impact sanitaire.</p> <p>Un plan de gestion des sols sera élaboré dans le processus du projet.</p>	<p>Les terres polluées extraites du site seront évacuées dans des filières de traitement et stockage adaptées.</p>		<p>Constat sur place</p> <p>Vérification du plan de gestion des sols</p>		

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur les eaux superficielles et souterraines</b>	<p>Le site est éloigné des exutoires naturels.</p> <p>L'imperméabilisation du projet sera moins importante que celle existante aujourd'hui.</p> <p>Le projet devra faire l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la « Loi sur l'Eau » qui précisera les impacts du projet.</p>	<p>Utilisation de revêtements de sol perméables dès que possible</p> <p>recours à l'infiltration des eaux dans le sol (en dehors des zones de terres polluées et éventuellement des zones de carrière),</p> <p>utilisation des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts (prolongement du réseau d'eau non potable sur le secteur).</p>		Création de noues et des milieux humides si compatible avec les carrières.	<p>Bilan des surfaces perméables/imperméables</p> <p>Contrôle de l'infiltration des eaux dans le sol et de l'utilisation des eaux pluviales</p>		5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur le climat et l'énergie</b>	<p>Le projet n'engendre pas de modification locale du climat, mais participe, à son échelle, au réchauffement climatique global.</p>	<p>Le projet respectera les objectifs de consommations fixés par la Ville de Paris dans son Plan Climat (50kWh/m<sup>2</sup> et couverture obligatoire de 30% des besoins en eau chaude sanitaire).</p> <p>Un cahier des charges sera imposé aux différents maîtres d'œuvres des lots à bâtir (gestion d'énergie, insertion bioclimatique, choix des matériaux...)</p>	<p>Une étude spécifique sur la desserte potentielle en énergie renouvelable sera réalisée avant le dépôt du dossier de réalisation de la ZAC.</p> <p>Une étude des ombres portées du projet a également été réalisée pour la mise en place de panneaux photovoltaïques et confirme la faisabilité d'une alimentation par l'énergie solaire.</p>			<p>Une enquête sur la consommation énergétique des résidents et usagers du quartier pourra être réalisée après une année de fonctionnement de la ZAC</p> <p>Elogie s'est également engagée dans une démarche environnementale (cf. contenu de l'Engagement en annexe). Dans ce cadre, un rapport d'évaluation des performances environnementales, des coûts de fonctionnement et de l'entretien-maintenance de chaque bâtiment construit sera réalisé</p> <p>Bilan énergétique et carbone des bâtiments (plan climat)</p>	<p>5 ans après la réalisation de la ZAC</p> <p>Après deux ans de mise en service de chacun des bâtiments</p> <p>5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).</p>

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur le paysage</b>	<p>Le projet, à travers l'architecture et le végétal, va transformer le paysage urbain actuel et créera une nouvelle liaison au Parc Kellermann.</p> <p>A travers la création d'une passerelle piétonne végétalisée sur le périphérique il renforcera également les liens paysagers et urbains entre Paris et le Kremlin Bicêtre.</p>	Plantation d'une trame verte et ouverture de vue pour relier l'avenue de la Porte d'Italie au Parc Kellermann qui permettra une meilleure lecture paysagère des lieux.				Enquête auprès des habitants	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur la structure urbaine</b>	<p>Le projet va créer des nouvelles façades urbaines sur le périphérique et l'avenue de la Porte d'Italie.</p> <p>Le projet réorganise la circulation du site.</p> <p>Les hauteurs de certains bâtiments dépasseront celles existantes actuellement sur le site (37 m maximum pour les plus hauts).</p>	<p>Le bouclage de la rue Paul Bourget permettra un désenclavement du quartier.</p> <p>De manière générale les nouvelles façades et les nouveaux bâtiments permettront une revalorisation urbaine du secteur.</p>				Enquête sur les usages et auprès des habitants	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur le foncier et les documents d'urbanisme</b>	<p>Le projet n'impacte pas la structure foncière du site, car celle-ci est déjà publique.</p> <p>Le projet entraîne une évolution du document d'urbanisme actuellement en place pour la suppression de l'EVP, la création de voies nouvelles, la modification ponctuelle des hauteurs constructibles et la suppression du COS sur le secteur.</p>	La Ville de Paris a engagé un processus de mise en compatibilité du PLU par le biais d'une déclaration de projet.					
<b>Effet du projet sur le patrimoine culturel et archéologique.</b>	Il n'y a pas de co visibilité entre le site et l'Église Saint Saturnin à Gentilly classée Monument historique. Aucun impact n'est à signaler.	En terme archéologique, les mesures auront été prises en phase chantier.			Remise de la lettre interrogeant la DRAC sur la sensibilité archéologique du Site et de la réponse de la DRAC.	Remise des documents prouvant que les mesures en termes d'archéologie préventive ont été mise en place.	Avant la phase chantier  Conclusions à intégrer au bilan général remis 5 ans après la livraison de la ZAC (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur la population et l'habitat</b>	<p>La majorité des habitants présents sur le site actuellement y seront relogés dans des bâtiments neufs.</p> <p>Le projet améliore les conditions de vie, la mixité sociale, et permet l'accueil d'une nouvelle population. L'impact est positif.</p>					Enquête auprès des habitants et bilan logement	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur l'activité économique</b>	Le projet, à travers la création d'environ 16 920 m <sup>2</sup> de surface de plancher (soit environ 18 800 m <sup>2</sup> de SHON) dédiées à l'activité va renforcer l'offre d'emploi. L'impact est positif		Un site de relogement potentiel de la station-service a été identifié à proximité (elle ne sera pas relogée sur le site). Le relogement du Point S sera également étudié.			Suivi des commerçants et du taux de remplissage des bureaux.  Décompte approximatif du nombre d'emploi supprimés et créés sur la zone.	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur les équipements publics</b>	Aucun équipement public ne sera détruit et le projet prévoit la construction d'un local associatif et d'un équipement public dont le programme reste à affiner. L'impact est positif.					Vérification de la création des équipements et locaux associatifs annoncés  Enquête auprès des gestionnaires sur la fréquentation de l'équipement public	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur la collecte des déchets</b>	La collecte des déchets sera restructurée pour s'adapter à la nouvelle configuration du site.  Production de déchets supplémentaires	Etude du meilleur système de collecte en partenariat avec la Ville de Paris			PV des réunions à organiser avec les services de la propreté de la Ville de Paris	Bilan déchets et du fonctionnement de la collecte des déchets	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur les réseaux</b>	Le projet, en dehors de la phase de chantier, n'impactera pas les réseaux.						

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effets du projet sur les déplacements et la mobilité</b>	<p>Le projet impact positivement les conditions de déplacement et d'accès au site en permettant un bouclage de la rue Paul Bourget, en prévoyant un maillage dense de cheminement piéton en direction des arrêts de transport en commun et en créant une liaison piétonne franchissant le boulevard périphérique et reliant le site à la commune du Kremlin Bicêtre.</p> <p>Le projet en accueillant de nouveaux habitants et emplois augmentera les trafics automobiles induits.</p> <p>Le stationnement de surface sera limité et mieux agencé et le parking public Vinci réaménagé sera en mesure d'accueillir de nouveau les riverains</p>	<p>Le projet est localisé à proximité d'un nœud dense de transport en commun qui lui confère une bonne desserte et encourage à utiliser le tramway, le métro et le bus.</p>				<p>Enquête sur les usages et auprès des habitants</p> <p>Bilan global relatif aux effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine.</p>	<p>5 ans après la réalisation de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).</p>

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur l'ambiance sonore et sur les vibrations</b>	Le projet engendre deux types d'impacts : - positif : un écran acoustique sera matérialisé par un front bâti de bureaux le long du périphérique qui protège le cœur d'îlot et les habitations nouvelles - négatif : l'accroissement des trafics induits par le projet engendre des nuisances sonores supplémentaires.		Le choix des revêtements routiers sera fait afin de limiter les nuisances sonores liées au roulement sur les voiries.  En juillet 2013, un tronçon de 400 de revêtement phonique a été posé sur le périphérique au niveau du secteur Paul Bourget et de la Porte d'Italie  Les choix techniques des bâtiments seront faits pour améliorer le confort acoustique intérieur des habitations.		PV des réunions à organiser avec les services de la propreté de la Ville de Paris	Réalisation d'une campagne de mesures acoustiques après la réalisation de l'ensemble des bâtiments pour évaluer le réel impact des bâtiments sur l'ambiance sonore générale du site à comparer avec celle effectuée avant travaux.  Une enquête de perception ou de satisfaction des résidents	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).  5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effets du projet sur les vibrations, les odeurs</b>	Le projet n'est pas concerné par ces thématiques.						
<b>Effet du projet sur la qualité de l'air</b>	L'implantation des nouveaux bâtiments peut engendrer des phénomènes de courants d'air qui diffusent la pollution en provenance du boulevard périphérique.  L'augmentation du trafic induit par le projet participe à augmenter la pollution locale de l'air.		Afin de limiter la diffusion de polluants en provenance du périphérique, des dispositifs anti-bruits ou une végétation dense entre les bâtiments le long du périphérique seront implantés.		Constat sur place	Campagne de mesures après la réalisation de l'ensemble des travaux pour évaluer le réel impact des bâtiments sur la qualité de l'air projetée en cœur de site  Une enquête de perception ou de satisfaction des résidents	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).  5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur la santé</b>	Cf. qualité de l'air, ambiance sonore et eau.						



Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur les îlots de chaleur urbains</b>	Le projet entraîne une diminution des surfaces imperméabilisées au profit des espaces verts. Il a donc un impact positif.					Mesure de la chaleur prévue par thermographie aérienne devrait être réalisée en 2014, en revanche, il n'est pas prévu d'autre campagnes ultérieures pour le moment.	5 ans après la livraison de la ZAC si une nouvelle campagne de mesure est réalisée. conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur l'hygiène et la salubrité publique</b>	Le projet aura un impact positif sur ce thème car il démolit du bâti ancien pour reconstruire des logements modernes.						
<b>Effet du projet sur les loisirs</b>	Le projet a un impact positif sur les loisirs en améliorant l'accès du Parc Kellermann et en le connectant aux espaces verts de l'îlot Paul Bourget.					Enquête sur les usages du site	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).
<b>Effet du projet sur les émissions lumineuses</b>	La restructuration des voiries et des espaces publics s'accompagnera de la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage public susceptible d'impacter la faune et la flore.		Le projet installera des luminaires respectueux de l'environnement non énergivore grâce à leur orientation et aux longueurs d'ondes de la lumière émise. Des réunions seront organisées avec l'Agence d'Ecologie Urbaine de la Ville de Paris et les directions de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris	Préserver les zones non éclairées dans les espaces verts.	PV des réunions.		5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).

Thématique	Impacts du projet	Action intégrée dans la conception du projet et évitant l'impact	Mesure de réduction mises en place	Mesures de compensation	Modalité de suivi de la réalisation des mesures	Modalité de suivi des effets du projet et de la mise en place des mesures	Calendrier
<b>Effet du projet sur la sureté et la sécurité publique</b>	Le projet d'aménagement permettra de limiter les risques en termes de sureté et sécurité publique grâce à plusieurs leviers : le réaménagement de la rue Paul Bourget, l'animation des pieds d'immeubles avec l'arrivée de commerces et autres activités, le passage d'un espace vert privé à un jardin public.					<ul style="list-style-type: none"> <li>. Enquête auprès des habitants</li> <li>. Analyse des incivilités et plaintes en lien avec le commissariat.</li> </ul>	5 ans après la livraison de la ZAC, conclusions à intégrer au bilan général (cf. préambule).